



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ahmed Medhoune, *Président du Conseil* ;
Emir Kir, *Bourgmestre* ;
Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
Abdesselam Smahi, Halil Disli, Luc Frémal, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Halit Akkas, Dora Suntaxi Gualotuna , Thomas Doesselaere, Rudolph Alexandre, *Conseillers communaux* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Excusés

Frédéric Roekens, Serob Muradyan, Hassan Marso, Charlotte Velge, *Conseillers communaux*.

Séance du 11.12.24

#Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2025. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 170, §4 de la Constitution ;
Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment l'article 464 / 1 ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Arrête :

Article unique : Il est établi pour l'exercice 2025, 2980 centimes au précompte immobilier.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Président,
(s) Ahmed Medhouné

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 12 décembre 2024

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour